

# COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 3 Avril 2018

**PRÉSENTS** : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- ANTERRIEU T.- DROUET F. - FERDINAND R.- FURLIN C.- GAILLARD E.- GALEY J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- SOPETTI JM.- TONNELE J.- VRECH S.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme GRASSI

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie LACAN

## - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Madame Elisabeth GAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, procède à l'examen du Compte Administratif, qui est la traduction comptable de l'action du Conseil Municipal, et qui permet de vérifier si les dépenses et les recettes prévues ont bien été réalisées.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de **277 240.34 €** (ou capacité d'autofinancement) ; et un excédent en investissement de **38 905.31 €**.

Madame GAILLARD précise que la capacité d'autofinancement prévisionnelle était estimée à 211 548 €.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

*Approuvé à l'unanimité*

## - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel communal.

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 341 377.80 €**, soit une hausse de 1.40% par rapport à 2017.

La différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement permet de dégager une capacité d'autofinancement de **210 000 €** (211 548 € en 2017)

La section investissement s'équilibre à **933 145.65 €**, soit une baisse de 3.50% par rapport à 2017, avec entre autres :

- Les opérations d'investissement (achats, travaux, aménagements) : 821 442.76 € (699 960.52 € en 2017)
- Le remboursement du capital des emprunts : 78 534 € (77 310 € en 2017)
- Les travaux en régie (réalisé par le personnel communal) : 27 000 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 114 000 € en dépenses. Pas de restes à réaliser en recettes.

Afin de maintenir notre capacité d'autofinancement au-delà de 200 000 € et d'améliorer notre capacité de désendettement, il est proposé la stratégie suivante :

- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 90 000 € en fonctionnement afin de compenser la baisse de dotations.
- Affectation de 187 240 € d'excédent de fonctionnement en section investissement.
- Pluri-annualisation de l'opération de réhabilitation du bâtiment originel, ce qui nous permettra d'abonder notre trésorerie de 6 168.24 €

Notre capacité de désendettement est de 3.99 ans (4.20 ans en 2017)

Le taux d'endettement est de 7.43% (7.60% en 2017)

Nous allons procéder à un emprunt de 300 000 € pour financer les travaux d'investissement (ponction de l'enveloppe de 800 000 €, à un taux de 1.50%, remboursement des annuités à compter de 2020).

Les axes importants du budget 2018 :

- Reconstruction du bureau du directeur et du coin repas du personnel, et Aménagement de la nouvelle entrée de l'école \*
- Finalisation des travaux de réhabilitation du Bâtiment Originel de l'Ecole
- Création d'un cheminement piétonnier permettant de rejoindre la nouvelle entrée de l'école.
- Finalisation d'un équipement d'une classe de maternelle en tableau numérique
- Finalisation de l'installation de la climatisation à l'école
- Aménagement de trottoirs sur la RD30 Avenue du Brulhois

*\*En collaboration avec la Communauté de Communes des Deux Rives, seront également réalisés la démolition de la buanderie, des WC Extérieurs du Primaires et la construction de nouveaux sanitaires accolés au bâtiment originel.*

Nous allons également procéder aux études de faisabilités pour les projets suivants :

- La Réaménagement de la peupleraie
- La création d'une salle multi-activités
- Gros Travaux de réparation de la Salle Polyvalente
- La Réalisation d'un ossuaire

Monsieur le Maire précise que la Commune a obtenu des services de l'Etat, l'autorisation d'abattage de la peupleraie reliant le site de la Chapelle au Lac des Sources, sous réserve de la restitution de l'espace boisé dans 3 ans.

*Approuvé à l'unanimité*

## **- VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2018**

La réforme du gouvernement visant à supprimer d'un tiers la taxe d'habitation n'aura pas d'impact sur nos recettes de fonctionnement, car celle-ci sera intégralement compensée.

Monsieur le Maire propose **de maintenir** les taux de fiscalité de la façon suivante :

- Taxe d'habitation 4.98 %
- Foncier Bâti 5.63 %
- Foncier Non Bâti 57.86%
- CFE 12.43%

Pour un produit attendu s'élevant à 163 228 € (161 197 € en 2017).

Monsieur le Maire rappelle que les taux de fiscalité sont inchangés depuis 1994.

*Approuvé à l'unanimité*

### - **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Ce budget annexe est spécialement dédié à assumer les dépenses d'exploitation qui se rapportent principalement à l'entretien des ouvrages existants (station d'épuration, puits de relevage) et à l'entretien du réseau (nettoyage canalisations, débouchage, entretien des pompes ,...).

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de **27 623.75 €** (ou capacité d'autofinancement) ; et un déficit en investissement de **725.80 €**.

Monsieur le Maire se retire pour ne pas prendre part au vote.

*Approuvé à l'unanimité*

### - **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018**

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **65 946.68 € HT**. La différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement permet de dégager une capacité d'autofinancement de 10 105.56 €.

La section investissement s'élève à **64 644.54 € HT**, et permet de dégager une réserve de 6000 € (pour assumer des éventuelles dépenses imprévues).

Les restes à réaliser s'élèvent à 16 500 € en dépenses d'investissement et 8 410 € en recettes d'investissement.

Il est également prévu de procéder à l'amortissement des immobilisations de la façon suivante :

Les dépenses d'immobilisation s'amortissent pour un montant 22 412.34 € et les recettes d'immobilisation s'amortissent pour un montant de 7 040 €

Parmi les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire précise qu'à partir de cette année, la commune devra s'acquitter du transport des boues, jusqu'alors pris en charge par la Communauté de Communes. Le montant prévisionnel de cette dépense s'élève à 8 500 € HT.

Parmi les projets d'investissement, le Conseil Municipal a inscrit la réfection d'un nouveau puits de relevage au lieu-dit « Le Petit », en remplacement de l'ancien poste existant qui révèle des problèmes d'étanchéité.

*Approuvé à l'unanimité*

## **- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Ce budget annexe, créé en 2016, est dédié aux opérations d'aménagement d'un lotissement communal au lieu-dit la Chapelle et à la revente des lots.

La collectivité supporte la charge des dépenses afférentes à la production du bien (achat de terrains, études, frais divers de gestion), qu'elle répercute dans le coût du bien et intègre au prix de vente, l'opération étant équilibrée au moment de la vente.

En 2017, le budget supporte donc un déficit de **53 605.70 €** du à l'achat de terrain et aux frais de notaires et aux frais de bornage.

Monsieur le Maire se retire pour ne pas prendre part au vote.

*Approuvé à l'unanimité*

## **- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2018**

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **281 619.43 €**. La section d'investissement s'élève à **340 661.90 €**.

Cette année sera lancée une étude de faisabilité concernant l'aménagement du lotissement privilégiant une insertion paysagère qualifiée.

Pour ce faire, la commune rédigera un cahier des charges permettant de consulter plusieurs bureaux d'études.

*Approuvé à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **- COMPTE RENDU DE L'EXERCICE NUCLÉAIRE**

Monsieur le Maire rend compte des actions menées sur les 2 journées des 27 et 28 Mars 2018

Le 27 Mars 2018 : Il s'agissait d'un exercice de sûreté nucléaire dont l'objectif était de tester la réaction des acteurs autour d'un scénario technique inconnu, affectant la sûreté de l'installation nucléaire. Cela a été l'occasion de tester le système d'audioconférence entre les acteurs. Ces audioconférences permettaient de comprendre l'évènement, de partager les informations et les éléments de situation, de prendre des décisions, notamment celles de communiquer vers les populations. Cela a été l'occasion de tester le système d'alerte auprès de la population.

Le 28 Mars 2018 : Il s'agissait d'un exercice de sécurité civile dont l'objectif était de prioriser la mise en œuvre concrète d'actions de protection des populations par un exercice d'évacuation, le matin, et par un exercice poste-accidentel l'après-midi.

Sur la base du volontariat, nous avons procédé à l'évacuation de 14 personnes en conditions réelles vers Beaumont-de-Lomagne, commune de regroupement. Les personnes évacuées ont été pris en charge à leur arrivée par les services de la Croix Rouge.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30*

*Le Maire,*

*Jean-Paul TERRENNE*